

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2022

Edition du
13 janvier 2014

DANS CE NUMÉRO

Quand les experts s'enrichissent sur le dos des handicapés (Jean-Daniel Delley)

La cure d'économies à laquelle est soumise l'assurance-invalidité coûte cher aux assurés

Les locataires n'ont rien à gagner à l'initiative «contre l'immigration de masse» (Michel Rey)

L'UDC s'oppose à toute politique d'aménagement du territoire et du logement favorable aux locataires

Un abbé subversif (Pierre Jeanneret)

«Un chrétien subversif. Cornelius Koch, l'abbé des réfugiés», par Claude Braun et Michael Rössler, Lausanne, Ed. d'en bas, 2013, 384 pages

Le droit très spécial des multinationales (Jean-Daniel Delley)

Le libre-échange ne doit pas permettre de contourner des intérêts publics légitimes

Quand les experts s'enrichissent sur le dos des handicapés

La cure d'économies à laquelle est soumise l'assurance-invalidité coûte cher aux assurés

Jean-Daniel Delley - 13 janvier 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25073>

Depuis plusieurs années, ressources et dépenses de l'assurance-invalidité ont fait le grand écart, jusqu'à générer une dette de plus de 15 milliards de francs (2011). En cause notamment la restructuration de l'économie suisse dans les années 90: les entreprises ont transféré à l'AI leurs salariés les moins performants.

Dès lors se sont succédé les opérations d'assainissement pour éponger la dette et rééquilibrer des comptes qui présentent un déficit annuel de 1,4 milliard de francs. Côté recettes, le peuple a approuvé en 2009 une hausse temporaire de la TVA. Et la 6e révision de l'AI a mis en place un mécanisme dont les autorités attendent des économies de 500 millions par an.

Il s'agit en priorité d'apprécier le «*potentiel de réadaptation*» des 280'000 bénéficiaires de rente. Si l'AI estime que ce potentiel existe, elle propose à l'assuré des mesures pour l'aider à réintégrer le marché du travail. Si ce dernier accepte cette aide, sa rente est supprimée ou réduite à l'issue de la période de formation dès lors que sa capacité théorique de gain est améliorée par rapport au montant de sa rente, qu'il trouve du travail ou non. S'il la refuse, sa rente est supprimée. Selon le Parlement, cette procédure devrait

conduire à la suppression de 8'000 rentes complètes en six ans.

A cela s'ajoute un réexamen des rentes octroyées sur la base de pathologies peu claires et qui ne résultent pas d'un déficit organique (douleurs et fatigue chroniques, hypersomnie, la fameuse distorsion des vertèbres cervicales – le «*coup du lapin*» –, etc.). Si les effets de ces pathologies peuvent être surmontés au prix d'un «*effort de volonté raisonnablement exigible*», pour citer la jurisprudence du Tribunal fédéral, la rente est aussitôt supprimée ou réduite. Ce volet de la réforme devrait permettre de supprimer 4'500 rentes complètes en l'espace de trois ans.

Au centre de ce dispositif de réduction des coûts, on trouve les Centres d'observation médicale, des institutions privées à but lucratif. Un journaliste du *Tages-Anzeiger* (4 janvier 2013) s'est intéressé à ces centres qui ont poussé comme des champignons au gré des efforts d'économies de l'AI. Au nombre de 23 et répartis sur tout le territoire national, ils réalisent des chiffres d'affaires de plusieurs millions dont 80% résultent de mandats de l'AI. Cette dépendance ne peut que les inciter à soutenir les efforts d'économies de leur

commanditaire.

Ces centres, ainsi que les médecins soucieux de se faire bien voir de l'AI sont donc en concurrence directe avec les thérapeutes qui tiennent à leur indépendance de jugement. A tel point que ces derniers seraient incités à calibrer leur diagnostic de manière à ce que leurs patients ne soient pas employables sur le marché du travail théorique imaginé par l'AI, c'est du moins l'aveu qu'a obtenu le journaliste de la part de plusieurs médecins: pour preuve, le nombre croissant de diagnostics concluant à des troubles du comportement qui rendent inapte au travail.

Ainsi s'affronteraient deux camps, l'un motivé par les économies à réaliser, l'autre par le souci d'obtenir une rente pour ses patients. Dans cet affrontement, le véritable état de santé et la capacité de travail effective des individus ne constituent plus l'enjeu premier.

Le journaliste a cherché en vain à obtenir des informations sur les effets de la 6e révision de l'AI. Le directeur de l'Office cantonal zurichois de l'AI a refusé toute interview et ne communique ni le nombre de rentes supprimées ou réduites dans le cadre de cette révision ni le nombre des rentiers jugés réadaptables ayant trouvé un travail.

La volonté de réintégrer les invalides est louable. Mais lorsque les autorités ignorent délibérément les difficultés des

personnes atteintes dans leur santé à rejoindre un marché du travail toujours plus exigeant, elles font preuve de mauvaise foi. Dans la chasse aux abus de

l'AI, le Parlement a montré un zèle qu'on aimerait lui voir manifester à propos de la fraude fiscale.

Les locataires n'ont rien à gagner à l'initiative «contre l'immigration de masse»

L'UDC s'oppose à toute politique d'aménagement du territoire et du logement favorable aux locataires

Michel Rey - 11 janvier 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25063>

Pour l'UDC, le constat est clair. La croissance démographique initiée par l'immigration est à l'origine de l'augmentation massive des prix des loyers, notamment dans les agglomérations urbaines.

Le prix des immeubles explose, empêchant même les Suisses aisés de devenir propriétaires en ville. Un nombre croissant d'habitants est contraint de quitter les agglomérations pour s'installer à la campagne dans l'espoir de pouvoir se loger à des conditions financières supportables. Mais là aussi les loyers et les prix de vente augmentent. Ce renchérissement de l'immobilier pénalise également les entreprises qui sont amenées à se localiser à la périphérie. Et tout cela conduit à l'accroissement de la mobilité, une dispersion de l'habitat et la perte de terres cultivables.

Conclusion de l'UDC: «De nombreuses Suissesses et de nombreux Suisses ne peuvent

plus payer les prix énormes des loyers et des logements. Ce combat d'éviction et ce bradage de la patrie doivent être stoppés par une limitation de l'immigration.»

Le parti escompte certainement convaincre des locataires de soutenir son initiative en désignant les immigrés comme responsables des problèmes du marché de l'immobilier et du logement. Le citoyen locataire va-t-il céder aux sirènes de l'UDC?

L'Office fédéral du logement (OFL) a consacré le 5 novembre dernier une [journée](#) à débattre de l'influence de l'immigration sur le marché du logement.

L'immigration, un facteur parmi d'autres

Pour les intervenants, «l'évolution des prix sur le marché du logement ne s'explique pas uniquement par la croissance de la population et l'immigration. Un contexte

économique favorable, la faiblesse des taux d'intérêt, l'évolution de la démographie et des besoins en matière de logement sont des facteurs tout aussi importants». Peut-on néanmoins cerner l'influence des immigrants sur la pénurie de logements, dans les grandes villes notamment?

Depuis l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes en 2002, les immigrants sont issus de plus en plus des pays européens (environ 90% en 2012). Cette main-d'œuvre est généralement formée (titre universitaire ou professionnel), seul un faible pourcentage ne dispose pas de qualifications. Elle trouve généralement un emploi dans les centres urbains. Ces immigrants européens sont donc forcément en concurrence avec les citoyens suisses à la recherche de logements.

La Haute Ecole pour les sciences appliquées de Zurich a mené une [étude](#) à ce sujet.

Selon ses auteurs, l'évolution des prix révèle que le marché du logement a subi de fortes tensions pendant une longue période dans des régions comme le bassin lémanique, Zoug, Lugano et l'agglomération zurichoise. Les immigrants européens ont préféré s'installer dans les grandes agglomérations. Aussi ont-ils contribué de manière prépondérante à la hausse des prix pour les logements locatifs.

Schématiquement, les auteurs démontrent que le marché locatif des grandes villes est influencé par l'immigration liée à la libre circulation des personnes. Cette influence est incontestable. En 2009, les étrangers représentaient 17,7% de la totalité des ménages, mais 32% des locataires et seulement 8% des propriétaires. Les Suisses ont par contre acheté des maisons ou des appartements dans les zones urbaines périphériques, là où le marché immobilier était moins tendu.

Mais selon les auteurs de l'étude, «malgré la pénurie qui en découle, l'immigration n'a pas provoqué de flambée des prix». Par contre, ce sont les ménages suisses qui ont jusqu'ici déterminé dans tout le pays la croissance de la demande de logements en propriété. Ces tendances se sont confirmées au cours des années 2010-2012.

Le marché immobilier reste régi par la loi du marché

Au sujet d'éventuelles mesures pour lutter contre la pénurie de logements, le chef du département fédéral de l'économie, Johann Schneider-Ammann, a rappelé son *credo* lors de cette journée de l'OFL: «*Le domaine du logement doit continuer à être régi avant tout par les lois du marché.*» La Confédération est attentive à maintenir des conditions-cadres optimales pour favoriser les investissements du secteur privé de la construction. Et de plaider le dialogue avec les cantons et les régions urbaines confrontées à la pénurie de logements. Des propos lénifiants qui font du conseiller fédéral un intervenant peu crédible pour contrer les arguments en faveur de l'initiative. Il rejoint les positions de l'UDC en s'opposant à toute intervention des pouvoirs publics pour lutter contre cette pénurie. Il refuse de toucher à la législation sur la protection des locataires.

Nous avons déjà souligné ([DP 1996](#)) que le logement était une patate chaude laissée aux cantons et aux communes, aucune mesure fédérale substantielle n'étant prévue pour atténuer la pression sur le marché du logement. Le débat oppose les partisans du marché libre et les défenseurs d'une intervention publique ciblée qui peinent à faire accepter leurs propositions dans de nombreux

cantons.

Le citoyen locataire, notamment dans les agglomérations urbaines, va-t-il donner du crédit aux arguments de l'UDC? Difficile de répondre avant que la campagne ne se développe. Il est clair que l'UDC fait un amalgame de tous les problèmes inhérents à une croissance importante de l'économie suisse au cours de ces dernières années. Or la question clé concerne le type de développement et les conditions à réunir pour qu'il soit durable, surtout en termes d'équité, c'est-à-dire de partage de ses fruits entre tous les habitants. Et sur ce plan, l'UDC continue à défendre une vision libérale et non-interventionniste de l'Etat, préférant se focaliser sur les immigrants pour mieux faire passer sa vision inégalitaire du développement.

L'acceptation de l'initiative ne mettrait nullement fin à la pénurie de logements et à la hausse de leur prix. Seules une politique d'aménagement du territoire, agissant sur la disponibilité des terrains à bâtir, et une politique du logement, permettant une régulation de ce marché, pourront augmenter l'offre de logements à des prix supportables pour la majorité des locataires. Mais de cela, l'UDC n'en veut pas, les locataires n'ont donc rien à gagner à son initiative.

Un abbé subversif

«Un chrétien subversif. Cornelius Koch, l'abbé des réfugiés», par Claude Braun et Michael Rössler, Lausanne, Ed. d'en bas, 2013, 384 pages

Pierre Jeanneret - 10 janvier 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25058>

Cornelius Koch (1940-2001) est plus connu sous l'appellation «l'abbé des réfugiés». Sa [biographie](#), qui est l'œuvre de deux de ses compagnons de lutte, Claude Braun et Michael Rössler, vient de paraître aux Editions d'en bas, dans la collection *Esprit de résistance*.

Ordonné prêtre en 1968, il est vite frustré par la routine de l'activité pastorale ordinaire et l'ennui de la vie quotidienne d'un ecclésiastique. Influencé par Mai 68, il se voit plutôt dans la peau de l'un de ces prêtres ouvriers des années 50, une expérience d'immersion et d'engagement dans le monde du travail qui avait été interrompue par le pape Pie XII. Il se réfère à un christianisme primitif quelque peu idéalisé.

C'est à l'occasion d'une grève en Alsace qu'il passe à l'action. Il écrit alors la première d'une longue série de lettres collectives à ses collègues prêtres de Suisse. Il est en lien avec le groupe Hydra de Bâle et le mouvement Spartakus de Vienne. En décembre 1972, il participe avec eux à la création de la Coopérative européenne de Longo Maï (d'après le vieux salut provençal signifiant «*Que cela dure longtemps*»). Il s'agit de créer un réseau de coopératives autogérées dans des régions abandonnées d'Europe, afin d'y pratiquer

l'agriculture, l'élevage et l'artisanat. Cornelius Koch s'enthousiasme pour cette idée. Comme on le sait, Longo Maï, malgré de nombreuses difficultés tout au long de son existence, est encore bien vivante aujourd'hui.

Mais l'engagement majeur de l'abbé Cornelius Koch sera auprès des réfugiés. Après le coup d'Etat de Pinochet, en 1973, il est très actif dans le mouvement de solidarité pour les victimes de la répression et l'accueil de réfugiés chiliens en Suisse. Autant le Conseil fédéral avait rapidement ouvert les portes aux réfugiés hongrois en 1956 et tchécoslovaques en 1968 (ils échappaient, eux, à des dictatures communistes!), autant il se montre réticent envers ces réfugiés de gauche. Un vaste mouvement populaire pour leur accueil - sous le nom d'Action places gratuites - se crée en Suisse. Néanmoins les autorités restent intransigeantes. Finalement, 2'000 Chiliens pourront quand même se réfugier dans notre pays. Par ses interventions de toutes natures (lettres, appels, interventions auprès de parlementaires, encarts dans la presse, organisation de manifestations, gestes à valeur symbolique, etc.), l'abbé Koch devient vite la bête noire du Conseil fédéral, en particulier de Kurt Furgler, d'Arnold

Koller puis d'Elisabeth Kopp qui, selon les auteurs, forme avec Peter Arbenz «*le duo infernal de la politique d'asile*». Seule Ruth Dreifuss entretiendra de bons rapports avec lui: ils ont œuvré ensemble en faveur des Chiliens.

Entre 1975 et 1977, un autre combat l'occupe. Les Jésuites avaient fondé en 1610, en Amérique du Sud, les «*réductions*» agricoles, appelées aussi «*République des Guaranis*». Elles avaient réuni quelque 100'000 Indiens. Un autre abbé contestataire, Clovis Lugon, s'est penché dans un livre sur cette expérience de «*christianisme communiste*» (*La République des Guaranis, les Jésuites au pouvoir*, Paris, Les Editions ouvrières, 1970). C'est aussi le sujet du beau film *Mission* de Roland Joffé. Une expérience qui avait été écrasée et liquidée par les troupes espagnoles en 1768. Elle réapparaît après le concile Vatican II sous la forme des «*Ligues agraires chrétiennes*». Or, celles-ci sont menacées et persécutées au Paraguay par le sinistre dictateur Stroessner, qui a l'appui des grands propriétaires terriens. La campagne de solidarité pour la coopérative agricole de Jeju se double donc d'une lutte contre la dictature.

Cornelius Koch va s'engager,

toujours avec la même passion et la même intransigeance, dans une série d'autres combats. D'abord pour la défense des réfugiés kurdes, chassés de leur pays par les menaces que fait peser sur eux la junte militaire turque du général Evren. En 1982, Longo Maï fonde le Comité européen pour la défense des réfugiés et immigrants (Cedri). L'abbé Koch est parmi les fondateurs, aux côtés notamment de l'ancien conseiller national Arthur Villard, socialiste et pacifiste. Puis c'est, en 1986, la défense de demandeurs d'asile africains internés en Gruyère, et qui protestent contre leurs conditions de vie. A différentes reprises, des groupes de réfugiés occupent des églises et y font la grève de la faim: Cornelius Koch défend cette vieille tradition médiévale de l'asile ecclésiastique. Il écrit dans une revue chrétienne: *«Celui qui s'engage pour les réfugiés ne s'adonne pas à un lobby caritatif quelconque - il touche une artère vitale du christianisme. C'est un sentiment de joie, un enthousiasme de Pentecôte qui éclate à la vue d'une église oasis de miséricorde, qui sauve des réfugiés - un jour peut-être moi aussi?»* Est-il besoin de dire qu'il n'est pas en odeur de sainteté auprès des évêques et que ses relations avec la hiérarchie de l'Eglise romaine seront souvent tendues? Tout cela à une époque de durcissement progressif du droit d'asile contre lequel l'abbé Koch s'insurge avec virulence.

En 1987, Cornelius Koch crée

avec le curé Don Renzo Beretta et Hannes Reiser le bureau d'accueil des réfugiés à Ponte Chiasso en Italie. Celui-ci a pour but de faciliter l'entrée en Suisse des nombreux demandeurs d'asile qui se pressent à cette frontière tessinoise. Certaines des actions du fougueux abbé, qui aime les coups d'éclat, sont plus discutables, comme le reconnaissent les auteurs eux-mêmes: ainsi, en 1991, la médiatisation à outrance du sort de familles de réfugiés kurdes, qui s'opposent à leur renvoi et ont entamé à Flüeli-Ranft (Obwald) une grève de la faim, aboutit à leur arrestation au cours d'une opération de police inutilement brutale.

On pourrait parler encore longuement du soutien de l'abbé Koch aux réfugiés tamouls menacés d'expulsion; de son adhésion à Green Cross International et de sa rencontre avec Mikhaïl Gorbatchev; de son appui aux luttes des travailleurs en Corée du Sud; de son action aux côtés de l'évêque mexicain Samuel Ruiz (peu soutenu par le Vatican) pour éviter une «sale guerre» au Chiapas contre les indigènes et les insurgés zapatistes (1993-1997); de sa rencontre avec M^{gr} Jacques Gaillot, autre défenseur des humbles et des réfugiés. Mais laissons les lectrices et lecteurs découvrir la multiplicité de ces engagements.

L'intérêt de cet ouvrage est qu'il ne se contente pas de décrire ces différentes actions. Sans s'abandonner à un psychologisme de mauvais aloi,

les auteurs ont tenté de pénétrer les motivations profondes du personnage. Et pour cela il faut remonter à son enfance à certains égards tragique.

Cornelius Koch est né le 26 juillet 1940 en Roumanie, d'un père suisse et d'une mère roumaine. Il éprouvera toute sa vie une nostalgie de son enfance dans ce pays, dont il interprétera volontiers au violon les airs tziganes. La famille y jouit d'une confortable aisance. Mais en 1948, le régime communiste saisit tous ses biens et la contraint à l'exil. L'histoire de la famille Koch en Suisse, c'est celle d'un déclassement social (le père est contraint d'accepter des travaux peu considérés et commence à boire) et d'un profond déracinement (apprentissage de la langue allemande, rejet de ce «réfugié» et de ce miséreux par les autres enfants). Comme l'a exprimé clairement l'abbé Koch lui-même: *«Sans ce que j'ai vécu, je n'aurais sans doute pas cette sensibilité à l'égard des réfugiés. Ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont été des réfugiés une fois dans leur vie sont forcément ceux qui s'engagent en faveur des réfugiés. Je ne peux pas faire autrement.»* Un autre vécu de l'enfance le marque profondément, alors qu'il a onze ans: le suicide de sa mère en 1951. Ce grave traumatisme et l'idéalisation de cette mère disparue entraîneront chez lui des inhibitions envers les femmes et une tendance homosexuelle. On peut se demander si l'entrée dans la

vie ecclésiastique n'a pas été pour le jeune Cornelius un refuge sécuritaire. Mais celui qui aurait pu n'être qu'un curé banal et mal dans sa peau va découvrir, pendant ses études en théologie, le christianisme social de Lamennais, Montalembert et Lacordaire, ainsi que l'action de l'abbé Pierre. Puis ce seront les contacts avec les groupements de gauche Hydra et Spartakus,

déjà évoqués. Dès lors sa vie va prendre l'orientation qui fera de lui l'emblématique «*abbé des réfugiés*».

Même s'ils éprouvent une évidente sympathie envers leur *mentor*, Claude Braun et Michael Rössler se sont refusés à écrire une hagiographie. Ils ne cachent pas les ambiguïtés du personnage, son abord

parfois rugueux et brutal, ses propos qui pouvaient être blessants, et le caractère, ici ou là, brouillon de ses actions. Mais au-delà de ces faiblesses humaines, ils font le portrait d'un homme de convictions, traduites en action. Un chrétien subversif se réclamant du véritable message d'amour et de compassion du Christ. Un homme estimable, voire admirable.

Le droit très spécial des multinationales

Le libre-échange ne doit pas permettre de contourner des intérêts publics légitimes

Jean-Daniel Delley - 12 janvier 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25069>

En s'appuyant sur les accords bilatéraux de protection des investissements, les sociétés multinationales cherchent à éluder de manière systématique le droit des pays où elles sont implantées pour protéger leurs intérêts.

Le géant suédois de l'énergie Vattenfall exige [3,7 milliards](#) d'euros de l'Allemagne. Une compensation pour la fermeture de deux centrales - déjà largement amorties - à la suite de la décision de Berlin de renoncer au nucléaire. L'Uruguay se voit réclamer [2 milliards](#) de dollars de la part de Philip Morris parce que sa législation sanitaire impose sur les paquets de cigarettes un avertissement explicite des dangers du tabac en lieu et place du logo de la marque. Au cours des dernières années, plus de 500 plaintes de ce

genre ont été déposées et plus des deux tiers d'entre elles ont abouti. La multinationale du tabac, dont le siège est à Lausanne, s'appuie sur l'accord bilatéral de libre-échange entre la Suisse et l'Uruguay.

Ces décisions ne relèvent ni d'un tribunal national ni d'une cour internationale, mais de juges-arbitres siégeant à huis clos et dont les décisions sont définitives. C'est le Centre international pour les règlements des différends relatifs aux investissements (ICSID) qui gère cette procédure d'arbitrage. En adhérant à cette organisation multilatérale, 158 Etats dont la Suisse se sont donc dessaisis d'une part de leur souveraineté. A noter qu'à ce sujet on n'a jamais entendu les protestations de nos souverainistes!

Le paradoxe? Si une entreprise nationale s'estime lésée par une décision ou une réglementation de son propre pays, elle doit emprunter les voies de droit de ce pays. Mais si elle exerce ses activités dans un autre pays, elle peut recourir à une instance juridictionnelle hors sol qui, le cas échéant, ignorera superbement les législations de cet Etat.

La sécurité du droit est une condition indispensable de l'activité économique. Il est dès lors normal que les investisseurs soient protégés contre l'arbitraire des autorités. Mais lorsque des entreprises considèrent comme arbitraires et analogues à une expropriation des législations visant à protéger la santé, l'environnement ou les conditions de travail et

obtiennent gain de cause, elles se substituent de fait aux autorités et font prévaloir leurs intérêts sur l'intérêt public.

Cette même mise sous tutelle du pouvoir politique par des intérêts privés risque de se réaliser dans le cadre du Partenariat transatlantique sur le commerce et les investissements ([TTIP](#)), actuellement négocié entre l'Union européenne et les Etats-Unis. Après l'échec de l'Accord multilatéral sur l'investissement, élaboré au sein de l'OCDE entre 1995 et 1997 et abandonné en 1998 à

cause notamment de l'opposition de la France (exception culturelle), ce partenariat, annoncé comme «*le plus important accord commercial au monde*», introduit le principe de la reconnaissance mutuelle. En clair, les standards légaux les moins contraignants de chacune des parties s'imposeraient: le bœuf aux hormones américain serait disponible sur le marché européen, sans mention spéciale à l'intention du consommateur. Et à l'inverse, les entreprises européennes

pourraient exporter outre-Atlantique des produits actuellement non autorisés sur le Nouveau Continent. On comprend l'enthousiasme des entreprises pour cet accord. Et, tout comme dans le cadre des accords bilatéraux de libre-échange, ces dernières pourront porter plainte directement contre des Etats dont elles jugeraient qu'ils ne les traitent pas de manière «*correcte*». L'Europe jure qu'elle veillera à maintenir ses standards élevés en matière de santé, d'environnement et de sécurité. A vérifier dans le détail.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée mais encouragée, pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Quand les experts s'enrichissent sur le dos des handicapés

Les locataires n'ont rien à gagner à l'initiative «contre l'immigration de masse»

<http://www.bwo.admin.ch/wohntage/00276/index.html?lang=fr>

<http://www.lavieeconomique.ch/fr/editions/201007/Graf.html>

<http://www.domainepublic.ch/articles/23490>

Un abbé subversif

<http://enbas.net/index.php?id=claud-braun-un-chretien-subversif-cornelius-koch-labbe-des-refugies>

Le droit très spécial des multinationales

<http://power-shift.de/wordpress/wp-content/uploads/2012/06/PowerShift-Briefing-Vattenfall-ICSID-Franz-2013.pdf>

<http://www.corporatejustice.org/Philip-Morris-contre-l-Uruguay-1-0.html?lang=en>

https://icsid.worldbank.org/ICSID/StaticFiles/basicdoc-fra/CRR_French-final.pdf

http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ttip/index_fr.htm